

« L'affaire de Villefontaine » en 2015 est un véritable séisme pour l'Education nationale. Un de ses directeurs d'école est accusé de viol sur une soixantaine d'enfants et, de surcroît, c'est un récidiviste ! Les médias s'emparent du sujet et montrent sans réel effort les failles béantes du suivi des enseignants. De fait, personne n'a été informé de ses condamnations précédentes et il poursuit sa carrière comme si de rien n'était. Et lorsque la Ministre veut indiquer que c'est un cas « à part », une simple erreur, elle découvre que le ministère n'a aucune information sur les casiers judiciaires et les éventuelles condamnations de ses fonctionnaires. La communication officielle devient alors très aléatoire forçant à des engagements d'améliorations.

Les faits :

Mardi 24 mars 2015, le village de Villefontaine dans l'Isère se fige dans la stupeur. Le directeur de l'école du Mas de La Raz, nommé **Romain Farina**, vient d'avouer à la police des viols sur les enfants de sa classe. Quelques jours plus tôt, deux enfants



l'ont dénoncé. Immédiatement, une quinzaine de plaintes sont déposées auprès du procureur de Vienne et près de mille personnes se rassemblent pour défiler en silence dans les rues de Villefontaine pour manifester leur soutien aux victimes et aux parents et faire éclater leur colère.



■ Ce que dénoncent les enfants : les ateliers du goût

Caché derrière un paravent et une couverture, Romain Farina imposait aux enfants des fellations. Les yeux bandés, les enfants devaient identifier ce que l'enseignant leur faisait goûter. L'enquête va montrer qu'il prenait des photos de lui avec les victimes, des photos que les parents devront regarder pour identifier les enfants. Témoignage d'un père : « J'ai vu les photos, ça fait peur. J'ai eu la nausée pendant trois jours »



■ L'enseignant est démasqué par deux élèves

Malgré l'interdiction formelle du maître, deux jeunes filles intriguées se glissent derrière le paravent et voient tout. Elles racontent à leurs parents ce qu'elles ont vu. La gendarmerie est alertée. Les enquêteurs prennent ces déclarations très au sérieux, alertent le rectorat de l'académie de l'Isère. Des perquisitions sont alors menées à l'école et au domicile du directeur. Le directeur d'école est suspendu, mis en examen et écroué le 25 mars 2015 pour viols sur une soixantaine de ses élèves.

■ Enquête à domicile

L'épouse de l'enseignant remet à la police des disques durs et d'autres supports dont la police réussira à exhumer plus de 500.000 photos et 11.000 vidéos à caractère pédopornographique sur lesquelles de nouvelles victimes sont identifiées. Les enquêteurs cherchent alors s'il y a un réseau derrière ces découvertes morbides.

▪ **Le directeur d'école se suicide**

Romain Farina se suicide dans sa cellule de la maison d'arrêt de Corbas le soir du 4 avril 2016. Quelques mois plus tôt, en août 2015, il avait déjà tenté de se suicider avec des médicaments et avait été placé en quartier d'isolement. Cette fois, l'enseignant se pend à la fenêtre à l'aide d'un drap accroché aux barreaux.

Séisme dans l'Éducation nationale

La suite va faire frémir d'incrédulité puis de colère les parents d'élèves, la population locale, les élus et l'Éducation nationale elle-même tant le scandale va se doubler de circonstances aggravantes car Romain Farina est un récidiviste, condamné le 25 juin 2008 à six mois de prison avec sursis et une obligation de soins par le tribunal de Bourgoin-Jallieu, cela pour détention, recel et diffusion d'images à caractère pédopornographique.

Il a été arrêté avec 60 autres personnes dénoncées par les autorités allemandes pour avoir consulté un site coréen pédopornographique hébergé en Allemagne sous le pseudo : « Pedomaster ». L'enseignant avoue alors aux enquêteurs « craindre de passer à l'acte ». Un expert psychiatre cité par le tribunal correctionnel, le déclare non dangereux.

On découvre également qu'en 2001, à Vénissieux, une plainte a été déposée par les parents d'une fillette de 4 ans, qui l'accuse de lui avoir « touché les fesses ». L'affaire, signalée à l'Éducation nationale, a été classée sans suite.

Dans un langage d'abord distancié, la ministre de l'Éducation nationale reconnaît des « dysfonctionnements ». L'académie déclare ne pas avoir été informée de la condamnation de 2008. **Or, depuis 2011, les procureurs ont obligation de prévenir la hiérarchie des fonctionnaires des poursuites et condamnations dont ils font l'objet.** De plus, le juge n'a pas prononcé de mesure empêchant ce condamné de s'approcher des jeunes enfants. Pour quelle raison ? Les deux ministres concernés demandent aux inspections de la Justice et de l'Éducation nationale de mettre en lumière les failles du dossier.



▪ **Engagements des deux Ministres**

L'enquête administrative conclut à un problème de communication entre la Justice et l'Éducation, n'excluant pas l'existence d'autres cas similaires ailleurs... Christiane Taubira et Najat Vallaud-Belkacem évoquent le 8 avril 2015 les conditions d'une meilleure transmission des informations entre la Justice et l'Éducation nationale de façon à prévenir, autant que faire se pourra, les agressions sexuelles sur mineurs. A l'avenir, affirment-elles, toute condamnation et même poursuite pénale engagée à l'encontre d'un enseignant devront être communiquées au rectorat. Najat Vallaud-Belkacem affirme : « *Les lois qui s'imposent doivent être enfin prises. Pour que ce que nos enfants ont subi ne puisse plus jamais se reproduire. Tout sera fait pour une tolérance zéro dans les rangs de l'Éducation nationale !* »

▪ **Radiations d'enseignants**

En 2016, 30 enseignants ont été radiés pour des faits relevant de pédophilie et pédopornographie sur les 850000 personnels de l'Éducation nationale. 27 en 2015. 19 en 2014. 26 en 2013 et 15 en 2012. On ne constate donc pas d'augmentation significative du nombre de radiations suite à l'affaire de Villefontaine. Mais l'enquête administrative signalait que « *les condamnations concernant des agents en fonction dans des établissements scolaires ne sont pas forcément transmises à l'Éducation nationale* ».

▪ **Contrôle des casiers judiciaires des enseignants**

Suite à cette sordide affaire, il est donc apparu nécessaire de contrôler le casier judiciaire des 990 000 agents de l'Education nationale en contact avec des enfants. Cet entreprise nécessite une organisation performante et permanente au sein de l'Education nationale. De fait, il a fallu deux ans pour y parvenir. Cet examen a conduit à la suspension de 26 fonctionnaires (enseignants, personnels de cantine, personnels administratifs) pour atteintes sexuelles ou violences sur mineurs, mais aussi détention d'images pédopornographiques. Des faits commis en dehors de l'école. Les casiers inspectés sont le B2 (qui intègre la plupart des condamnations pour crimes et délits) et le FIJAISV (Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes).

▪ **Une loi sur les cas de pédophilie dans l'enseignement**

Le 6 avril 2016, le Parlement adopte la loi « Villefontaine » sur l'information de l'administration par l'autorité judiciaire et la protection des mineurs. La loi précise que le procureur a l'obligation d'informer l'administration des condamnations, des poursuites et des situations où la personne est interdite de contact avec des mineurs. Les personnes soupçonnées seront informées de cette transmission et l'autorité destinataire sera également informée de l'issue de la procédure.

A noter que des référents éducation au sein des parquets et des référents justice au sein des académies ont été nommés pour faciliter les communications.

Discussion :

L'affaire de Villefontaine a déferlé médiatiquement sur l'ensemble du territoire suscitant une indignation unanime et forçant l'Education nationale à l'introspection quant à ses moyens de contrôle et la gestion des informations venant de la justice. Le cadre général a été considérablement amélioré grâce à une volonté de faire largement partagée par tous les agents de l'Education nationale.

Rédigé par François DEBELLE – septembre 2020

Nos sources :

- France 3 Auvergne - *Affaire de l'enseignant soupçonné de pédophilie en Isère : sept familles déposent plainte contre l'Education nationale* - Publié le 26/06/2019 <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/isere/affaire-enseignant-pedophile-isere-sept-familles-deposent-plainte-contre-education-nationale-1691044.html>
- Médias presse infos - « *Le violeur pédophile Romain Farina était un franc-maçon du Grant Orient de France* » dans *Société* — par Pierre-Alain Depauw — 31 juillet 2015
- JDD – « *Viols présumés à Villefontaine : les lourds secrets du directeur* » - le 29 mars 2015 Par Marie-Christine Tabet - <https://www.lejdd.fr/Societe/Faits-divers/Viols-presumes-d-ecoliers-a-Villefontaine-les-lourds-secrets-du-directeur-725192>
- *Le Figaro* – « *Villefontaine : les enquêteurs ont exploité le disque dur de l'enseignant pédophile* » - Par Alicia Paulet - Publié le 15 mars 2017 - <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2017/03/15/01016-20170315ARTFIG00334-villefontaine-les-enqueteurs-ont-exploite-le-disque-dur-de-l-enseignant-pedophile.php>

- Le site d'information des professionnels de l'éducation TOUTEDUC : <http://www.touteduc.fr/fr/archives/id-10696-enseignants-pedophiles-deux-decisions-de-justice-favorables-a-des-enseignants-jurisprudence->
- Complément d'enquête du 31 mars 2016 : « Pédophilie : les sordides "ateliers du goût" de l'instituteur de Villefontaine » - Sur les secrets bien gardés des institutions face à la pédophilie. https://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-2/complement-d-enquete/video-complement-d-enquete-pedophilie-les-sordides-ateliers-du-gout-de-l-instituteur-de-villefontaine_1383317.html
- Libération : « Pédophilie : qu'a fait l'Education nationale depuis l'affaire de Villefontaine ? » - Par Marie Piquemal — 16 mars 2016 https://www.liberation.fr/france/2016/03/16/pedophilie-qu-a-fait-l-education-nationale-depuis-l-affaire-de-villefontaine_1439981
- Ouest-France : 19 janvier 2018 - Casiers judiciaires contrôlés : 26 fonctionnaires radiés de l'Éducation nationale <https://www.ouest-france.fr/education/education-26-fonctionnaires-suspendus-apres-contrôle-de-leur-casier-judiciaire-5510799>